



COMMISSION SPORTIVE

Réunion par visio	28.10.2026
A :	17h00
Fin :	19h00
Présidence :	Mme CHARRAUD Clémentine
Présents :	Mme MASCLE Juliette, Mrs CAETANO Bruno, PASQUET Christophe, SORRENTINO Thomas, LORY Joël

EVOCATION

Match n° 79551573 – Espoir Boischaut Sud 2 / AC Villers 1 du 03.10.2026 – U17 D2 :

La Commission,

Prend note de la demande d'évocation faite par le club de l'Espoir Boischaut Sud par e-mail le 21.10.2026

. E-mail reçu du FC Villers en date du 27.10.2026 à 19h27

En attente d'éléments complémentaires, le dossier sera étudié à réception des pièces.

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 56625143 – FC SSRP 1 / SS Ecueillé 1 du 18.10.2026 – D1 Profil Plus By Chirault :

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission de Discipline du 22.10.2026 d'homologuer le score dudit match :

FC SSRP 1 : (1 but / 1 point)

SS Ecueillé 1 : (1 but / 1 point)

Match n° 79060799 – AS Anjouin 1 / EC Veuil 1 du 18.10.2026 en D4 Poule A :

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission de Discipline du 22.10.2026 d'homologuer le score dudit match :

AS Anjouin 1 : (1 but / 0 point)

EC Veuil 1 : (2 buts / 3 points)

FORFAITS

Dans les délais

Match n ° 79365333 – FC Obterre 1 / AS Niherne 1 du 25.10.2026 – Féminines à 8 Poule Nord :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 avant pour un match ayant lieu en semaine.

. que l'e-mail du club de AS Niherne 1 adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 23 octobre à 11h44 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à AS Niherne 1 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à FC Obterre 1 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

AS Niherne doit :

- Amende pour forfait = 60 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

Match n° 79774477 – E. Gatines 1 / SS Bélâbre 1 du 24.10.2026 – Coupe de l'Indre U15 Maurice HERVAULT :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 avant pour un match ayant lieu en semaine.

. que l'e-mail du club de SS Belabre 1 adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 22 octobre à 21h18 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à SS Belabre

L'E. Gatines est qualifiée en Coupe Maurice HERVAULT le 31.10.2026

SS Belabre doit :

- Amende pour forfait = 50 euros
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

Match n° 56619313 – US Tilly 1 / FC Eguzon 1 du 25.10.2026 – D4 E :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts précise que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end ou 48 avant pour un match ayant lieu en semaine.

. que le club d'Eguzon a avisé son adversaire du forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à FC Eguzon (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à US Tilly (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

FC Eguzon doit :

- Amende pour forfait = 80 euros
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

ENGAGEMENTS COUPE INDRE SENIORS « René SCHOEN »

HOMOLOGATION du 1^{er} Tour de la Coupe de l'Indre Seniors « René SCHOEN »

Sont qualifiés : FC Bas Berry, ACS Buzançais, AS Chabris, Etoile Cx, La Mifa 36, FC Diors AS Ingrandes, AS Jeu les Bois, FC 2MT, US Montierchaume, FC Obterre, JLVC Poulligny St Pierre, FC SSRP, AS St Gaultier Thenay, US St Maur, A. St Valentin, SC Tendu, US Villegouin, ES Vineuil Brion,

1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Seniors « René SCHOEN » »

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79970046	Cx Fontchoir	Issoudun Sa	15/11/2026	14H00

COUPE DE DISTRICT HENRI LEGROS

1^{er} tour : 20.12.2026

COUPE EDOUARD BARES

Le tirage de la coupe Barès se fera le Mercredi 4 Novembre à 19h00 au District de l'Indre

1^{er} tour : le 15.11.2026

COUPES JEUNES

Coupe U18 Pierre ROUX

1^{er} tour de la Coupe U18 Pierre ROUX :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79976120	A. Brenne Touraine	Foot. Sud Bouzanne	11/11/2026	15H
79976118	Fc Deols	Poinconnet Us	11/11/2026	15H
79976122	Ent.Diors-Ardenes	Ecl St Christophe	31/10/2026	15H
79976121	Fc Etoile Cx	Berri Chateauroux	31/10/2026	16H
79976119	Issoudun Sa	Touvent Chat.	31/10/2026	15H
79976123	U.S. Reuilly	Sp.C. Vatan	11/11/2026	15H

Exempt : Bords de Creuse

Coupe U17 Alain LABRUNE

1^{er} tour de la Coupe U17 Alain LABRUNE :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
79976157	Villers Ac	Fc Valp 36	31/10/2026	15H
79976153	A. Brenne Touraine F	U.S. St Maur	31/10/2026	15H
79976155	Touvent Chat.	Foot. Sud Bouzanne	31/10/2026	15H
79976159	E.Poulaines/Chabris	Espoir Boischaut Sud	31/10/2026	15H
79976154	Ent.Gatines Vicq Fcp	Fc Deols	11/11/2026	15H
79976158	U.S. Le Blanc	Ent. Acsb Acs	31/10/2026	15H
79976156	Poinconnet Us	Berri Chateauroux	31/10/2026	15H

Exempt : US Reuilly

Coupe U15 Maurice. HERVAULT

HOMOLOGATION du 1^{er} tour de la Coupe U15 M. Hervault

Est qualifié : E. Gatines-Vicq, La Berrichonne Cx

Tirage du 2^{ème} tour de la Coupe U15 Maurice HERVAULT effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 31 Octobre 2026 à 15 h sur le terrain du club 1^{er} nommé** :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
80699355	Touvent Chat.	Ent. Gatines Vicq	31/10/2026	15H
80699359	Fc Deols	Issoudun Sa	31/10/2026	13H
80699357	Ent. Reuilly/Vatan	Berri Chateauroux	31/10/2026	15H

5 exempts : US Le Poinçonnet, Académie Brenne Touraine, ACS Buzançais, AS Chabris, Espoir Boischaut Sud

COUPE DE DISTRICT U15

Tirage du 1^{er} tour de la Coupe de District U15 effectué par Bruno CAETANO donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Samedi 31.10.2026 à 15 h sur le terrain du club 1^{er} nommé :**

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
80939037	As Mova	Group. Val De L'Indr	31/10/2026	15H
80939036	F.C. Levroux	Fc Etoile Cx	11/11/2026	15H
80939034	Fc Valp 36	Ent.Ardentes.Diors	31/10/2026	15H
80939035	U.S. St Maur	U.S. Le Blanc	31/10/2026	15H

Exempts : ES Bords de Creuse, Foot Sud Bouzanne

FMI des 25 et 24.10.2026

Note aux clubs :

Les clubs doivent utiliser : **La nouvelle version FMI (5.0.20)**

Retard de transmission, amende 20 €

Coupe Indre R Schoen

PALLUAU (Match E. PALLUAU ST GENOU / INGRANDES) Transmission le 27/10/2026 à 17h10 au lieu de 25/10/2026 à 24h00

COINGS CERE (Match COINGS CERE / POULIGNY ST PIERRE) Transmission le 26/10/2026 à 07h46 au lieu de 25/10/2026 à 24h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON-JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB ET SAISIR LE RESULTAT DANS FOOTCLUB(Nouveau)

NOUVEAUTE : NE PAS OUBLIER LA FEUILLE DE PRESSE LORSQUE LES CAPITAINES OU DIRIGEANTS, L'ARBITRE ONT SIGNES LA FMI AVANT MATCH, ALLER DANS COMPOSITION EN HAUT A DROITE DE L'ECRAN ONGLET "FEUILLE DE PRESSE".

COURRIERS

- . **Arrêté Mairie de Montgivray :** du 31.10.26 au 02.11.2026
- . **Arrêté Mairie d'Eguzon :** du 19.10.2026 au 15.11.26
- . **Arrêté Mairie d'Ardentes :** du 20.10.2026 au 30.11.2026
- . **E-mail du FC2R :** arrêté d'Eguzon du 19.10.26 au 15.11.2026 les matchs se joueront sur le terrain d'Orsennes nécessaire fait par le secrétariat

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues

aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts:

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD

